

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 17 Décembre 2014

9 - DEPOT BUS SITE TISSEO DE COLOMIERS

9.1 - Avenant n° 2 au marché Y 2012 10449 M conclu avec le Groupement MALET / INEO Réseaux Sud-Ouest - Travaux de VRD : Approbation de l'avenant.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

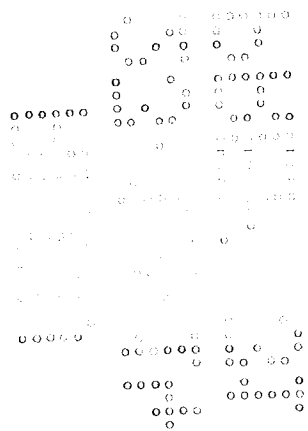
Etaient présents :

MM. BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.



Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.12.16.11.4 du 16 décembre 2010, a approuvé le pré-programme « Caractéristiques Générales » du site TISSEO de Colomiers, appelé également « 3ème Dépôt »,
- Par délibération D.2011.03.28.11.1 du 28 mars 2011, a approuvé l'organisation des consultations des marchés nécessaires au bon déroulement des études et des travaux préparatoires nécessaires à la réalisation du site TISSEO de Colomiers.
- Par délibération D.2011.07.11.7.1 du 11 juillet 2011, a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du futur site TISSEO de Colomiers au Groupement DENU & PARADON / BRANGER & ROMEU / SNC LAVALIN.
- Par délibération D.2012.11.29.14.1 du 29 novembre 2012, a autorisé la signature du marché Y 2012 10449 M avec le groupement MALET / INEO Réseaux Sud-Ouest – Travaux de VRD pour un montant s'élevant à 3 439 262,95 € HT.
- Par délibération D.2014.07.09.6.7 du 9 juillet 2014, a approuvé l'avenant n° 7 au marché n° M 2009-011 relatif au mandat pour la réalisation des travaux du réseau tramway de l'agglomération toulousaine intégrant la modification du programme, la prolongation de la durée de l'opération, l'ajustement à la hausse de l'enveloppe financière de l'opération à hauteur de 31,3 M€ HT (valeur décembre 2010).
- Par délibération D.2014.09.24.12.2 du 24 septembre 2014, a autorisé la signature de l'avenant 1 au marché Y 2012 10449 M avec le groupement MALET / INEO Réseaux Sud-Ouest – Travaux de VRD portant le montant du marché à 3 522 610,66 € HT. soit une augmentation de 2,42 %.

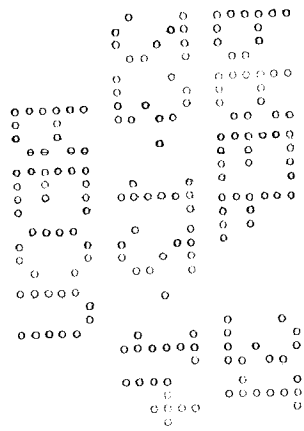
1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 2 a pour objet de prendre en compte la non réalisation du bâtiment Syndicats et l'intégration de prestations complémentaires au marché Y 2012 10449 M donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs et à l'ajustement des quantités du Détail Estimatif.

Ces prestations complémentaires se justifient en fonction des éléments suivants :

➤ Dépose et repose de bordures constituant des ilots

Ces prestations complémentaires concernent la dépose et la repose de bordures suite à la modification de l'élargissement des circulations piétonnes à l'arrière des bus standards de 1.00 m à 1.20 m afin d'améliorer le passage des chariots liés à la réalisation des niveaux des bus.



➤ **Modification des réseaux eaux pluviales et usées du bâtiment « Logistique »**

L'altimétrie des réseaux existants et la faible pente qui en résulte pour le bâtiment « Logistique » nécessitent la modification des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et usées pour les poser en tube fonte en lieu et place de tubes en PVC.

➤ **Revêtement béton autour du bâtiment Logistique**

Les faibles pentes vers le réseau d'évacuation des eaux pluviales autour du bâtiment logistique nécessitent le remplacement de cette zone prévue en enrobé par du béton.

➤ **Modification des dispositions du recueil des eaux pluviales de la station de lavage**

Ces prestations complémentaires concernent l'ajout de caniveaux en pied de bardage de la station de lavage afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales.

➤ **Adaptation des émergences des réseaux périphériques**

Le marché VRD a débuté en avance de phase par rapport aux marchés des lots techniques compte tenu du recours sur le permis de construire. La synthèse des lots techniques nécessite des adaptations de réseaux liées aux réseaux périphériques relatifs à l'anti intrusion du site.

➤ **Alimentation en air comprimé de la station de lavage**

Ces prestations complémentaires concernent le réseau pour l'alimentation en air comprimé de la station de lavage.

➤ **Mesure conservatoires pour l'utilisation éventuelle de bus hybrides**

Ces prestations complémentaires concernent la mise en place d'une batterie de fourreaux a sur le parking bus afin de préserver le passage des câbles pour le rechargement des bus hybrides.

➤ **Ajout d'un 3^{ème} poste de travail dans le bâtiment Logistique**

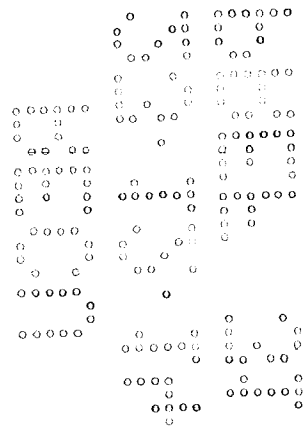
Ces prestations complémentaires concernent les réseaux et l'alimentation en eau potable nécessaire à la mise en place d'un 3^{ème} poste de travail sur la zone du bâtiment Logistique.

➤ **Modification des réseaux suite à la non réalisation du bâtiment syndical**

La non réalisation du bâtiment Syndical nécessite des modifications à apporter aux cheminements des réseaux.

➤ **Extension du réseau et ajout d'un poteau incendie**

Le poteau incendie existant sur le domaine public a été jugé trop éloignée du site par le bureau de contrôle. Ainsi, ces prestations complémentaires concernent le réseau d'alimentation et la création d'un poteau d'incendie destiné à la défense du site.



➤ **Réseaux complémentaires pour la zone des bungalows**

Ces prestations complémentaires concernent les réseaux nécessaires à l'alimentation des bungalows provisoires en remplacement du bâtiment Syndical.

➤ **Clôtures complémentaires pour la zone des bungalows**

Ces prestations complémentaires concernent les clôtures nécessaires à l'intégration au site de la zone destinée à recevoir les bungalows provisoires en remplacement du bâtiment Syndical.

2° - Fixation des prix nouveaux définitifs et ajustement du Détail Estimatif

Les prestations listées ci-dessus et demandées au titulaire du marché font l'objet d'un ajustement des quantités du Détail Estimatif en intégrant les prix nouveaux issus du complément au Bordereau des Prix Unitaires.

Ces prix nouveaux ont été établis et arrêtés par la maîtrise d'œuvre en fonction des sous-détails de prix fournis par l'entreprise, conformément à l'article 14 du CCAG Travaux.

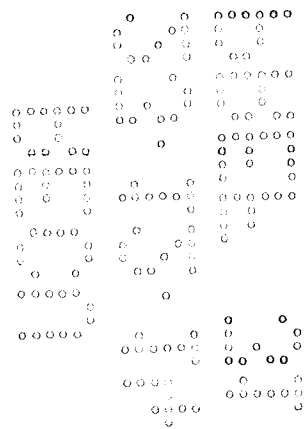
Intégration des prix nouveaux en € HT :

PN7 : dépose et repose de bordures pour circulation de 1.20 m	1 348,65 €
PN9 : travaux de réseaux du bâtiment « Logistique »	9 687,42 €
PN10 : revêtement en béton du bâtiment « Logistique »	2 347,75 €
PN11 : modification de l'écoulement des eaux pluviales	2 299,86 €
PN12 : adaptation des émergences pour réseaux périphériques	7 002,92 €
PN13 : alimentation en air comprimé de la station de lavage	1 738,59 €
PN14 : réseaux complémentaires pour Bus Hybride	12 171,22 €
PN15 : réseaux complémentaires pour le bâtiment logistique	1 987,35 €
PN16 : modification des réseaux pour suppression du bâtiment syndical	3 731,70 €
PN17 : réseau complémentaire et création du poteau incendie	7 948,89 €
PN18 : alimentation des bungalows provisoires	5 347,76 €
PN19 : clôtures pour la zone des bungalows provisoires	4 876,60 €

Par ailleurs, à ce stade de l'accostage du marché, il convient d'ajuster les quantités du détail estimatif du marché, hors prix nouveaux d'un montant de - 36 553,76 € HT.

3° - Ajustement de la partie Forfaitaire

La décision de ne pas réaliser le bâtiment Syndicats tels que prévu au projet suite à l'acquisition des deux parcelles Teisseire, actée dans la délibération D.2014.07.09.6.6 du 09 juillet 2014, représente une diminution du montant forfaitaire du marché de 8 441,77 € HT.



4° – Impact financier du présent avenant sur le marché

Le montant HT du présent avenant de + 15 493,18 € HT se décompose de la façon suivante :

Intégration des prix nouveaux du détail estimatif :	+ 60 488,71 €
Ajustement du montant forfaitaire :	- 8 441,77 €
Modification des quantités du détail estimatif :	- 36 553,76 €

Le montant HT du présent avenant n° 2 représente une augmentation de 15 493,18 € HT du montant total du marché.

Le marché Y 2012 10449 M conclu avec le groupement MALET / INEO Réseaux Sud-Ouest est ainsi porté à la somme de 3 538 103,84 € HT, ce qui, ajouté au montant de l'avenant n° 1 de 83 347,71 € HT, représente une augmentation totale d'environ 2,87 % du montant du marché initial de 3 439 262,95 € HT.

5° – Durée du marché

Le présent avenant n° 2 n'entraîne aucune modification du délai global porté à 24 mois par l'avenant n° 1.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché N° Y 2012 10449 M et d'en autoriser la signature.

* *
*

Le Comité Syndical :

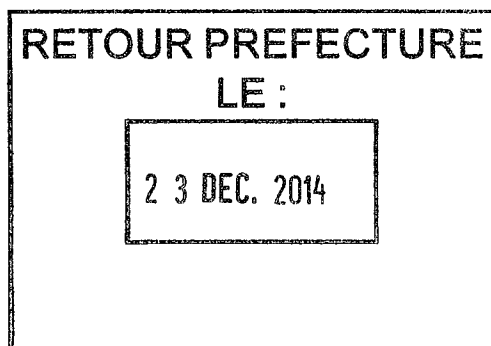
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 2 au marché n° Y 2012 10449 M avec le groupement MALET / INEO Réseaux Sud-Ouest pour un montant de 15 493,18 € HT.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

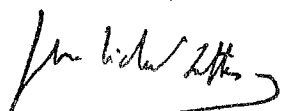
ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

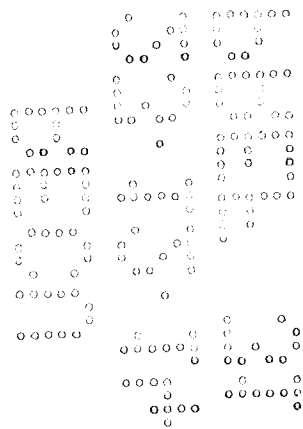


Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES





CONSTRUCTION DU 3^{ème} DEPOT-BUS DE TISSEO A COLOMIERS

LOT 1 – VRD

AVENANT N° 2

Y 2012 10449 M

DECEMBRE 2014

Titulaire : Groupement MALET/INEO Réseaux Sud-Ouest



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 2 au marché Y 2012 10449 M concernant le lot VRD, a pour objet :

d'intégrer au marché les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

- PN7 : dépose/repose bordures suite dde du chemin de circulation de 1.20 m (OS n° 19) 1 348.65 € H.T.
- PN9 : Travaux de réseaux EP/EU, regards avec vannes (OS n° 19) 9 687.42 € H.T.
- PN10 : Auvent logistique : revêt béton zone lavage & pied de poteaux / 334 m² (OS n° 19) 2 347.75 € H.T.
- PN11 : Ajustement pied de bardage et modif voirie pour écoulement surface (OS n° 19) 2 299.86 € H.T.
- PN12 : Réalisation des émergences pour réseaux périphériques caméra et intrusion. (OS n° 19) 7 002.92 € H.T.
- PN13 : Réalisation de liaisons air comprimé (OS n° 19) 1 738.59 € H.T.
- PN14 : Travaux de réseaux – Bus Hybride (OS n° 19) 12 171.22 € H.T.
- PN15 : Rajout réseaux CFO/CFA/AEP bâtiment logistique (OS n° 19) 1 987.35 € H.T.
- PN16 : Fourniture 1 pose de chambre et exécution de tranchée avec fourreaux (OS n° 19) 3 731.70 € H.T.
- PN17 : Travaux d'extension du Réseau et création du poteau incendie (OS n° 19) 7 948.89 € H.T.
- PN18 : Rés intrusion – Téléphone + Fibre – Rés CF – Rés éclairage – Réseau AEP (OS n° 19) 5 347.76 € H.T.
- PN19 : Travaux de fourniture et pose d'une clôture simple torsion 4 876.60 € H.T.
- ainsi que la moins-value, pour :
 - (PN8) : la non réalisation des travaux du bâtiment syndicats (OS n° 19) - 8 441.77 € H.T.
 - De modifier les quantités du détail estimatif du marché suite à l'intégration de ces prix nouveaux ;
 - D'ajuster les quantités du détail estimatif du marché.

Les prix nouveaux provisoires et la moins-value notifiés au titulaire par ordre de service n° 19 sont rendus définitifs dans le cadre du présent avenant.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant HT du présent avenant n°2 est de + 15 493.18 € HT et se décompose comme suit :

Montant marché initial HT : 3 439 262,95 €

Nouveau montant marché après avenant n° 1 € HT : **3 522 610.66 €**

Total intégration des prix nouveaux HT : + 60 488.71 €

Total ajustements des quantités du marché HT : - 36 553.76 €

Total moins value ajustement bâtiment syndicat HT - 8 441.77 €

Montant HT du présent avenant n° 2 : + 15 493.18 €

Nouveau montant HT du marché : 3 538 103.84 €

Le montant du marché après avenant n° 2 est porté de **3 522 610.66 € HT** à 3 538 103.84 € HT.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT 4

L'acte d'engagement du marché est modifié comme suit :

Le prix de l'ensemble des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Montant initial (y compris option 1) HT :

Diminution apportée par avenant n° 2 HT :

Nouveau montant HT :

3 301 355,35 €
- 8 441,77 €
3 292 913,58 €

L'évaluation de l'ensemble des prestations, telle qu'elle résulte du ^{Détail} estimatif et du Bordereau de Prix est modifiée comme suit :

Montant initial HT :

Augmentation apportée par avenant n° 1 HT :

Augmentation apportée par avenant n° 2 HT :

Nouveau montant HT :

137 907.60 €
+ 83 347.71 €
+ 23 934.95 €
245 190.26 €

Le montant total du marché est ainsi porté à :

Montant initial HT : 3 439 262.95 €

Montant avenant n° 1 HT : + 83 347.71 €

Montant avenant n° 2 HT : + 15 493.18 €

Nouveau montant HT : 3 538 103.84 €

ARTICLE 4 – MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE

Le bordereau des prix du marché initial est complété et modifié par le bordereau des prix supplémentaires qui fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

m

ARTICLE 5 – MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le détail estimatif initial est complété et modifié par le détail estimatif qui fait l'objet de l'annexe 2 au présent avenant.

ARTICLE 6 – MODIFICATIONS APPORTEES AU CDPGF

Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire initial est complété et modifié par le CDPGF qui fait l'objet de l'annexe 3 au présent avenant

ARTICLE 7 – DUREE DU MARCHÉ

Le présent avenant n° 2 n'entraîne aucune modification du délai global porté à 24 mois par avenant n° 1.

ARTICLE 8 – RENONCIATION

Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 9 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 10 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de sa notification.

Fait en un seul original,
A Toulouse, le

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire **ENTREPRISE MALET**

lu et approuvé
Nicolas CHARRIER
Directeur d'agence

L'Entité Adjudicatrice
Au nom et pour le compte du SMTC

ENTREPRISE MALET
SA au Capital de 2 632 000 euros
AGENCE DE TOULOUSE SUD
30, avenue de Larrieu
31000 TOULOUSE CEDEX 1
Tél. 05 61 84 70 70 - Fax 05 62 20 18
E-mail : tooulouse-sud@malet.fr
RC TOULOUSE 302 698 873
SIRET 302 698 873 00015 - APE 4211 Z
Marché Y 2012 10449 M - Lot 01 - Avenant n° 2

Xavier BONNEAU
Directeur de la SMAT

ANNEXE 1 – Bordereau de prix unitaire

Intégrer PN 7 et PN 9 à 19

ANNEXE 2 – Détail Estimatif

Intégrer PN 7 et PN 9 à 19 et DE à ajuster

ANNEXE 3 – CDPGF

Diminué du bâtiment syndicat

